

VOTRE FOYER ÉVOLUE

Décès, naissance, départ d'enfant, séparation...
Déménagement ou emménagement, que faire?

- Prendre contact avec votre mairie pour remplir un formulaire de mouvement
- Pour un emménagement, la commune vous attribuera un bac pucé (la puce sera active une fois le formulaire de mouvement complété)
- Pour un départ ou un changement de bac, la commune reprendra votre ancien bac et sa puce sera désactivée (fin de facturation). Elle pourra aussi vous attribuer votre nouveau bac.

JETONS MOINS, TRIONS MIEUX !

- 1/ Je trie mes déchets (tous les emballages et papiers sont recyclables)
- 2/ J'évite le gaspillage alimentaire et autres
- 3/ Je composte et/ou j'adopte une poule
- 4/ Je donne à des associations ou à mon entourage (vêtements ou autres)
- 5/ J'utilise la déchèterie (encombrants, mobiliers, électroménager, peintures, jouets, matériel de bricolage et jardinage...)
- 6/ Pour les grands cartons, 2 solutions :
 - je découpe en morceau de 50 x 30 cm maximum et les mets dans les bacs de tri
 - je les emmène entiers en déchèterie
- 7/ Pour les bâches et films plastiques, je les dépose dans les bacs d'ordures ménagères ou directement en déchèterie



LE VOLUME DES BACS ORDURES MÉNAGÈRES



- Résidence secondaire : 140 L
- Professionnels : selon besoin (entreprises, agriculteurs, organismes publics ou privés)
- Les bacs de tri (couverture jaune) : sont attribués selon les besoins : 240 L, 360 L et 660 L. Possibilité de bac plus gros ou d'un second bac sur demande



COMMENT BIEN UTILISER MON BAC



JE TRIE MES DÉCHETS

Emballages et papiers

(sauf les emballages en verre que l'on dépose dans le conteneur à verre)



Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !

Ordures ménagères



Emballages en verre



Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !

Biodéchets de cuisine et de jardin



Déchèterie



HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES EN 2024

Du 1^{er} Janvier au 30 Avril & 1^{er} Novembre au 31 décembre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Attigny Le Haut de la Donchère	9h - 12h	13h30-17h	9h - 12h 13h30-17h	13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h 13h30 - 17h
Chaumont Porcien Route de Rocquigny	9h - 12h	FERMÉE	13h30-17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
Novion Porcien Gare de Provizy	13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Poix-Terron Route de Villers-sur-le-Mont	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Thin le Moutier Route de Signy-l'Abbaye	13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Aire Route d'Asfeld	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Château-Porcien Mont d'Écly	13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Châtelet s/Retourne Rue du Pont Royal	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	FERMÉE	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Rethel Z.I. Pargny-Resson Rue de Verdun	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h				

1^{er} Mai au 31 Octobre

Les déchèteries du SICOMAR ferment à 18h au lieu de 17h durant cette période
Les jours d'ouvertures restent les mêmes que sur le planning

FERMETURE TOUS LES JOURS FÉRIÉS DE L'ANNÉE, LES 24 ET 31/12/2024



Amiante, automobiles, produits pharmaceutiques ou vétérinaires et autres déchets spécifiques ne sont pas acceptés dans ces déchèteries.

CALENDRIER DE COLLECTES 2024

COMMUNES			COMMUNES			COMMUNES		
	Ramassage des Bacs d'ordures ménagères	Ramassage des Bacs et/ou sacs de tri		Ramassage des Bacs d'ordures ménagères	Ramassage des Bacs et/ou sacs de tri		Ramassage des Bacs d'ordures ménagères	Ramassage des Bacs et/ou sacs de tri
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	LUNDI	JEUDI	JONVAL	MARDI	JEUDI	SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX	LUNDI	JEUDI
ATTIGNY	MARDI	MERCREDI	JUSTINE HERBIGNY	MARDI	JEUDI	SAINT LOUP TERRIER	LUNDI	JEUDI
AUBONCOURT VAUZELLES	LUNDI	JEUDI	LA HORGNE	MARDI	JEUDI	SAINT MARCEAU	MARDI	JEUDI
BAÂLONS	MARDI	JEUDI	LA NEUVILLE LES WASIGNY	LUNDI	JEUDI	SAINT PIERRE SUR VENCE	MARDI	JEUDI
BARBAISE	VENDREDI	JEUDI	LA ROMAGNE	LUNDI	JEUDI	SAINTE VAUBOURG	LUNDI	JEUDI
BOULZICOURT	MARDI	JEUDI	LA SABOTTERIE	MARDI	JEUDI	SAULCES CHAMPENOISES	MARDI	MERCREDI
BOUVELLEMONT	MARDI	JEUDI	LALOBBE	LUNDI	JEUDI	SAULCES MONCLIN	MARDI	MERCREDI
CHAGNY	MARDI	JEUDI	LAMETZ	MARDI	JEUDI	SEMUY	LUNDI	JEUDI
CHAMPIGNEUL SUR VENCE	MARDI	JEUDI	LAUNOIS SUR VENCE	VENDREDI	JEUDI	SERY	LUNDI	JEUDI
CHAPPES	LUNDI	JEUDI	LUCQUY	VENDREDI	MERCREDI	SIGNY L'ABBAYE	MARDI	JEUDI
CHARBOGNE	LUNDI	JEUDI	MARANWEZ	LUNDI	JEUDI	SINGLY	MARDI	JEUDI
CHAUMONT PORCIEN	LUNDI	JEUDI	MARQUIGNY	MARDI	JEUDI	SORCY BAUTHEMONT	LUNDI	JEUDI
CHESNOIS AUBONCOURT	LUNDI	JEUDI	MAZERNY	MARDI	MERCREDI	SUZANNE	LUNDI	JEUDI
CHUFFILLY ROCHE	LUNDI	JEUDI	MESMONT	LUNDI	JEUDI	THIN LE MOUTIER	LUNDI	JEUDI
CLAVY WARBY	LUNDI	JEUDI	MONDIGNY	VENDREDI	JEUDI	TOULIGNY	VENDREDI	JEUDI
COULOMMES ET MARQUENY	LUNDI	JEUDI	MONTIGNY SUR VENCE	VENDREDI	JEUDI	TOURTERON	LUNDI	JEUDI
DOMMERY	LUNDI	JEUDI	MONTMEILLANT	LUNDI	JEUDI	VAUX CHAMPAGNE	MARDI	MERCREDI
DOUMELY BEGNY	LUNDI	JEUDI	NEUFMAISON	LUNDI	JEUDI	VAUX LES RUBIGNY	LUNDI	JEUDI
DRAIZE	LUNDI	JEUDI	NEUVILLE DAY	LUNDI	JEUDI	VAUX MONTREUIL	LUNDI	JEUDI
ÉCORDAL	LUNDI	JEUDI	NEUVIZY	VENDREDI	JEUDI	VENDRESSE	MARDI	JEUDI
ÉVIGNY	MARDI	JEUDI	NOVION PORCIEN	LUNDI	JEUDI	VIEL SAINT REMY	MARDI	MERCREDI
FAISSAULT	MARDI	MERCREDI	OMICOURT	MARDI	JEUDI	VILLERS LE TILLEUL	MARDI	JEUDI
FAUX	LUNDI	JEUDI	OMONT	MARDI	JEUDI	VILLERS LE TOURNEUR	MARDI	MERCREDI
FRAILLICOURT	LUNDI	JEUDI	POIX-TERRON	MARDI	JEUDI	VILLERS SUR LE MONT	MARDI	JEUDI
GIVRON	LUNDI	JEUDI	PUISEUX	LUNDI	JEUDI	VONCQ	LUNDI	JEUDI
GIVRY SUR AISNE	MARDI	MERCREDI	RAILLICOURT	VENDREDI	JEUDI	WAGNON	LUNDI	JEUDI
GRANDCHAMP	LUNDI	JEUDI	REMAUCOURT	LUNDI	JEUDI	WARNÉCOURT	MARDI	JEUDI
GRUYÈRES	MARDI	JEUDI	RENNEVILLE	LUNDI	JEUDI	WASIGNY	MARDI	JEUDI
GUIGNICOURT SUR VENCE	MARDI	JEUDI	RILLY SUR AISNE	LUNDI	JEUDI	WIGNICOURT	LUNDI	JEUDI
GUINCOURT	LUNDI	JEUDI	ROCQUIGNY	LUNDI	JEUDI	YVERNAUMONT	MARDI	JEUDI
HAGNICOURT	MARDI	MERCREDI	RUBIGNY	LUNDI	JEUDI			
JANDUN	VENDREDI	JEUDI	SAINT JEAN AUX BOIS	LUNDI	JEUDI			

Semaine Paire

Semaine Impaire

Jours Fériés*

***RATTRAPAGES DES JOURS FÉRIÉS 2024**

JANVIER

S	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

FÉVRIER

S	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29				

MARS

S	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

AVRIL

S	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30						

MAI

S	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31			

JUIN

S	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	

JUILLET

S	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

AOÛT

S	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

S	L	M	M	J	V	S	D
						1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30							

OCTOBRE

S	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31				

NOVEMBRE

S	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

S	L	M	M	J	V	S	D
							1
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31						

LES 1^{er} JANVIER, 9 MAI, 20 MAI ET 15 AOÛT rattrapé les 5 janvier, 10 mai, 24 mai et 16 août pour Alland'Huy-et-Sausseuil, Auboncourt-Vauzelles, Chaumont-Porcien, Chesnois-Auboncourt, Clavy-Warby, Dommery, Écordal, Faux, Fraillicourt, Grandchamp, Guincourt, Mesmont, Neufmaison, Novion-Porcien, Puisseux, Renneville, Rocquigny, Rubigny, Saint-Loup-Terrier, Sorcy-Bauthémont, Suzanne, Thin-le-Moutier, Tourteron, Vaux-lès-Rubigny, Vaux-Montreuil, Wagnon et Wignicourt.

rattrapé les 13 mai et 19 août pour Champigneul-sur-Vence, Guignicourt-sur-Vence, Justine-Herbigny, Poix-Terron, Saint-Pierre-sur-Vence, Signy-l'Abbaye, Singly, Villers-le-Tilleul, Villers-sur-le-Mont, Wasigny et Yvernaumont.

LES 1^{er} AVRIL ET 11 NOVEMBRE rattrapé le 5 avril et 15 novembre pour Chappes, Charbogne, Chuffilly-Roche, Coulommes-et-Marqueny, Doulemy-Bégny, Draize, Givron, La Neuville-lès-Wasigny, La Romagne, Lalobbe, Maranwez, Montmeillant, Neuville-Day, Remaucourt, Rilly-Sur-Aisne, Sainte-Vaubourg, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Semuy, Sery et Voncq.

LES 1^{er} MAI ET 25 DÉCEMBRE rattrapé le 26 avril et 27 décembre pour Attigny, Givry, Saulces-Champenoises et Vaux-Champagne.

LES 8 MAI ET 1^{er} JANVIER 2025 rattrapé le 3 mai et 3 janvier 2025 pour Faissault, Hagnicourt, Mazerny, Saulces-Monclin, Viel-Saint-Rémy, et Villers-le-Tourneur.

rattrapé le 6 mai et 6 janvier 2025 pour Lucquy.

LE 1^{er} NOVEMBRE rattrapé le 4 novembre pour Barbaise, Jandun, Launois-sur-Vence, Mondigny, Montigny-sur-Vence, Neuvizy, Raillicourt et Touligny.

RÉCLAMATION SUR LA COLLECTE
Contactez le SICOMAR
03 24 72 86 23
collecte@sicomar.fr

